



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving  
- PWGSC

Voir dans le document/  
See herein

NA

Québec

NA

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Grattes et Souffleurs pour Tracteur Grattes et souffleurs pour tracteurs	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W7701-227424/C	<b>Date</b> 2022-01-12
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W7701-22-7424	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCL-057-18269	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCL-1-44036 (057)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2022-03-31</b> Heure Normale du l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lussier, M.-C.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcl057
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 576-3709 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE RDDC CENTRE DE RECHERCHES DE VALCARTIER 2459 ROUTE DE LA BRAVOURE QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W7701-227424/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-227424

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-1-44036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL057  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>4</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.2 ÉNONCÉ DES BESOINS .....	4
1.3 COMPTE RENDU .....	4
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	4
1.5 CONTENU CANADIEN .....	4
1.6 ACCORDS COMMERCIAUX.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>5</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	5
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	6
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	8
2.5 LOIS APPLICABLES .....	8
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	8
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>10</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	10
3.2 PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES – SOUMISSION.....	11
3.3 FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE.....	11
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>11</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	11
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	12
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>13</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	13
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	14
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>16</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	16
6.2 ÉNONCÉ DES BESOINS.....	16
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	16
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	16
6.5 RESPONSABLES.....	17
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	18
6.7 PAIEMENT .....	18
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	19
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	19
6.10 LOIS APPLICABLES .....	20
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	20
g) ANNEXE E FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL .....	20
6.12 CONTRAT DE DÉFENSE.....	20
6.13 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	20
6.14 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	20
6.15 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION .....	21
<b>ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS.....</b>	<b>22</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W7701-227424/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-227424

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-1-44036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL057  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE C - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES (POUR PRODUITS ÉQUIVALENTS SEULEMENT) .....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE D - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE E - FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL.....</b>	<b>29</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte pas des exigences relatives à la sécurité.

### **1.2 Énoncé des Besoins**

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe « A » - Énoncé des Besoins.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Service Connexion postal**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

### **1.5 Contenu canadien**

Le contenu canadien de cette exigence est assujéti à des services canadiens limités conditionnellement.

### **1.6 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 *Instructions, clauses et conditions uniformisées*

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels sont modifiés comme suit :

Supprimer : ~~60 jours~~

Insérer : 120 jours

#### 2.1.1 **Clauses du *Guide des CCUA***

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel – soumission.

### 2.2 *Présentation des soumissions*

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de la région du Québec de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquée à la page 1 de la demande de soumissions.

#### 2.2.1 **Connexion postal**

Les soumissionnaires qui choisissent de présenter leur soumission en utilisant Connexion postal doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante :

[TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel.** Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, comme indiqué dans les instructions uniformisées [2003](https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-) (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition->

---

[clauses-and-conditions-manual/1/2003/active](#)), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

[Étapes à suivre pour la transmission d'une soumission au Module de réception des soumissions \(MRS\) par l'intermédiaire de Connexion postal](#)  
(<https://achatsetventes.gc.ca/etapes-a-suivre-pour-la-transmission-d-une-soumission-au-module-de-reception-des-soumissions-mrs-par-l-intermediaire-de-connexion-postel>)

### 2.2.2 Télécopieur

Numéro de télécopieur : 418-566-6168.

2.2.3 Les soumissions transmises sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

## 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### Définitions

Aux fins de cette clause, « **ancien fonctionnaire** » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (a) un individu;
- (b) un individu qui s'est incorporé;
- (c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire », signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (c) la date de la cessation d'emploi;
- (d) le montant du paiement forfaitaire;
- (e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- (g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000\$, incluant les taxes applicables.

## **2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions à l'adresse suivante : [marie-claude.lussier@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:marie-claude.lussier@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours**

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fourni de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W7701-227424/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-227424

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-1-44036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL057  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées [2003](#). Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations et renseignements supplémentaires

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises sur papier ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### **3.1.1 Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **3.1.2 Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### **3.1.3 Section III : Attestations et renseignements supplémentaires**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

Le Canada demande également aux fournisseurs de fournir les renseignements suivants :

**Gestionnaire de contrats : (à être complété par le soumissionnaire)**

nom :  
phone :  
télécopieur :  
courriel :

**Support de service: (à être complété par le soumissionnaire)**

nom :  
phone :  
télécopieur :  
courriel :

### **3.2 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe E Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe E Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.3 Fluctuation du taux de change**

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques (pour les produits équivalents seulement) et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Pour produits équivalents seulement :

L'évaluation technique portera sur les critères techniques obligatoires détaillés en Annexe C.

Le soumissionnaire doit démontrer que les produits équivalents offerts répondent à chacun des critères techniques obligatoires à l'aide de documents et/ou dessins techniques, lesquels doivent être soumis avec sa proposition (**Aucun lien internet ne sera accepté**).

Le soumissionnaire devrait compléter le tableau de l'Annexe C afin d'indiquer où sont démontrés les critères techniques obligatoires dans ses documents et/ou dessins techniques soumis et le joindre à sa proposition. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non-recevable.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

- 4.1.2.1 Le soumissionnaire doit soumettre des prix pour chaque item. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non-recevable.

- 4.1.2.2 Le soumissionnaire qui utilise les produits équivalents, doit inscrire le numéro du produit équivalent (colonne B) pour chaque item.
- 4.1.2.3 Addition des prix fixes totaux pour chaque item : Quantité (colonne C) x prix fixe unitaire (colonne D)
- 4.1.2.4 La somme des totaux de chaque items (colonne E) pour fournir le montant total d'évaluation : L'addition des lignes 1 à 4

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) 2014-06-26 Évaluation du prix-soumissionnaires établi au Canada et à l'étranger

## **4.2 Méthode de sélection**

### **4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoire décrit dans l'annexe C (pour produits équivalents seulement) pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat. Un seul contrat sera octroyé.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site [Web Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.1.2 Attestations du contenu canadien**

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

- ( ) les services offerts sont des services canadiens tels qu'il est défini au paragraphe 4 de la clause A3050T

Remarque : L'attestation du contenu canadien fait référence uniquement aux services canadiens à fournir tels que les services de location et de formation devant être fournis suite au contrat subséquent de la présente demande de soumission

### 5.1.2.1 Définition du contenu canadien

Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2020-07-01) Définition du contenu canadien.

[Section 5.A.A3050T - Définition du contenu canadien - Achatsetventes.gc.ca](#)

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires n'est pas rempli et fourni comme demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Certification - Fabricant original de matériel

- a) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de l'ensemble du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat signé par le fabricant original du matériel (et non par le soumissionnaire) attestant que le soumissionnaire est autorisé à fournir son matériel et à en assurer la maintenance. Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original du matériel proposé au Canada à moins que l'attestation du fabricant n'ait été fournie au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de certificat du formulaire d'attestation du fabricant original du matériel (Annexe "E") présenté dans la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis.
- b) Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat distinct doit être présenté pour chacun des FOM.
- c) Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel et sur tous les documents connexes.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W7701-227424/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-227424

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-1-44036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL057  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

---

### **5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

*Note : La numérotation des clauses sera revue lors de l'octroi du contrat.*

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des Besoins**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A – Énoncé des besoins

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### **6.3.2 Conditions générales supplémentaires**

[4009](#) (2013-06-27), Services professionnels - complexité moyenne s'appliquent au contrat et en font partie intégrante

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'à douze (12) mois après l'acceptation des livrables.

#### 6.4.2 Date de livraison

##### Meilleur délai de livraison (À remplir par le soumissionnaire)

Bien que la livraison soit demandée **dès que possible**, le meilleur délai de livraison proposé par le soumissionnaire est de \_\_\_\_\_ semaines à compter de la date d'octroi du contrat.

#### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A »

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante- TPSGC

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Marie-Claude Lussier  
Titre : Spécialiste en Approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Bureau de Québec

1550 Avenue d'Estimauville, 6<sup>ème</sup> étage  
Québec, Qc  
G1J 07C

Téléphone : 418-576-3709

Courriel : [marie-claude.lussier@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:marie-claude.lussier@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Autorité technique : RDDC

Le responsable technique pour le contrat est : (sera complété par TPSGC lors de l'octroi du contrat)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Autorité administrative – RDDC

Pour toute information par rapport à la facturation ou aux paiements, vous pouvez contacter : [\(sera complété par TPSGC lors de l'octroi du contrat\)](#)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
téléphone : \_\_\_\_\_  
télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat sera : [\(sera complété lors de l'octroi du contrat\)](#)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 *Divulgateion proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires*

[A3025C](#) (2020-05-04) Divulgateion proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

## 6.7 *Paiement*

### 6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme précisé dans l'annexe B* selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ ([insérer le montant au moment de l'attribution du contrat](#)). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

## 6.7.2 Clauses du *Guide des CCUA*

[C6000C](#) (2017-08-17) Limite de prix

[H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

## 6.7.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants : [\(sera complété par TPSGC lors de l'octroi du contrat\)](#)

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.8 Instructions relatives à la facturation

6.8.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé [« Présentation des factures »](#) des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :  
L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement

## 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.9.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.9.2 Attestation de contenu canadien

Clause du Guide des CCUA A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien.  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A3060C/1>

#### **6.10 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### **6.11 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires [4009](#) (2013-06-27), Services professionnels - complexité moyenne ;
- c) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Énoncé des Besoins;
- e) Annexe B, Base de paiement
- f) Annexe C, critères techniques obligatoires (pour les produits équivalents seulement)
- h) Annexe D instruments de paiement électronique
- g) Annexe E formulaire d'attestation du fabricant original de matériel

#### **6.12 Contrat de défense**

[A9006C](#) (2012-07-16) Contrat de défense

#### **6.13 Clauses du Guide des CCUA**

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

[B3000T](#) (2006-06-16) Produits équivalents

#### **6.14 Règlement des différends**

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W7701-227424/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-227424

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-1-44036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL057  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

#### **6.15 Instructions d'expédition**

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat

FAB destination incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

Incoterms 2000 pour les envois d'un entrepreneur commercial

## ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS

### A1. TITRE

Achat et installation de grattes et souffleurs sur tracteurs de déneigement.

### A2. CONTEXTE

Afin de rendre les 2 nouveaux tracteurs de marque et modèle John Deere 3033R 2020 fonctionnels au déneigement, l'achat et l'installation de grattes extensibles, souffleurs à neige, ainsi que les adaptateurs d'installation est requis pour chacun d'eux.

### A3. ACRONYMES

RDDC Recherche et développement pour la défense Canada  
EDB Énoncé de besoin  
RT Responsable technique

### A4. BESOINS

**A4.1** Souffleur à neige de marque Agri Métal, modèle : Yukon Y-2260  
(ou produit équivalent)

Quantité requise : 2

L'entrepreneur doit fournir l'item répondant aux spécifications suivantes :

Spécifications	Valeur
Compatibilité	Conçue pour tracteur compact, John Deere 3033R 2020, avec moteur de 32 forces. Muni d'attache de catégorie 1.
Chute à neige	Ensemble de déflecteurs robustes et rotation de la chute à activation hydraulique avec boyaux et raccords compatibles au tracteur John Deere 3033R 2020
Arrimage	Système d'attelage en 3 points compatible au système de Prise de force (PTO) décrit en A4.3.
Lubrification	Roulements à billes du rouleau spiral et autres pièces motrices graissables accessibles
Rouleau spiral	Rouleau spiral balancé, protégé par boulon de sécurité
Couteau	Couteaux de glisse en acier trempé
Propulseur à neige	Propulseur à 4 palettes balancées en acier trempé
Entraînement du rouleau spiral	Entraînement à chaîne du rouleau spirale protégé par boulon de sécurité
Peinture résistante	Peinture à la poudre résistante à la corrosion.
Poids	Le poids ne devra pas excéder la capacité de l'attelage de 3 points.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W7701-227424/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-227424

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-1-44036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL057  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Dimension	Largeur de travail maximale de 60'' et Hauteur maximale de 29'' (une différence de +/- 10% est accepté)
Documentation	Manuels d'opérateurs et manuels des pièces de rechange

**A4.2** Gratte à neige extensible de marque Jules Roberge modèle JRTX-LT  
(ou produit équivalent)

Quantité requise : 2

L'entrepreneur doit fournir l'item fonctionnel répondant aux spécifications suivantes :

Spécifications	Valeur
Compatibilité	Conçue pour tracteur compact, John Deere 3033R 2020, avec moteur de 32 forces.
Largeur variable hydrauliquement	Grandeur extensible maximale de 5'.5'' au plus étroit et maximale de 9' au plus large. (une différence de +/- 10% est accepté)
Fonctionnement hydraulique	Cylindres rephasés et synchronisés à ouverture rapide
Lubrification	Points de graissage accessible
Peinture résistante	Peinture résistante à la poudre rencontrant les normes environnementales
Couteau de glisse	Les couteaux de glisse latéraux et centraux doivent être en acier trempé.
Attechements et pièces	Inclus les attechements, attelages, boyaux hydrauliques et autres adaptateurs d'installation requis pour la fonctionnalité de la gratte.
Documentation	Manuels d'opérateurs et manuels des pièces de rechange

**A4.3** PTO et système de levage avant 3 points de marque Zuidberg  
(ou produit équivalent)

Quantité requise : 2

L'entrepreneur doit fournir l'item répondant aux spécifications suivantes :

Spécifications	Valeur
Compatibilité	Conçu pour tracteur John Deere série 3R (3033R) 2020. Avec crochet d'arrêt, tige supérieure et rotules
Bras de levage	Bras de levage hydraulique amovible, pouvant être placé en position, fixe oscillante ou de transport
Attechements et pièces	Boyaux et raccord compatible au tracteur
Prise de force (PTO)	Arbre de prise de force ajustable et adaptable en angle pour accouplement à 60 degrés (une différence de +/- 5% est accepté). Arbre de PTO immobile lorsque sans charge.

Fonction réglable	Muni de vanne multifonctionnelle pour fonctionnement simple, double ou position de transport.
-------------------	---

#### **A5 INSTALLATION**

L'entrepreneur doit :

**A5.1** Effectuer l'installation des équipements ci-haut mentionnés, selon les énoncés des besoins. Comprenant les attachements, attelages, boyaux, raccords, connecteurs et quincaillerie diverse nécessaire au fonctionnement de l'équipement.

**A5.2** S'assurer du bon fonctionnement, de la compatibilité et de la durabilité des équipements installés.

#### **A6. LIVRABLES**

**A6.1 Livrables pour les besoins A4.1; A4.2; A4.3; A5 :**

Les 2 tracteurs retournés au RDDC – Centre de recherches de Valcartier avec les équipements installés constitue ce livrable.

#### **A7. DATE DE LIVRAISON**

**Livrable A6.1 :** Meilleur délai de livraison possible

#### **A8. LANGUE DE TRAVAIL**

Français ou anglais.

#### **A9. ADRESSE DE LIVRAISON**

Recherche et développement pour la défense Canada - Centre de recherches de Valcartier  
2459 Route de la Bravoure  
Québec, QC G3J 1X5  
Bâtisse #.83

#### **A10. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)**

**EFG 1 :** Tracteur John Deere 3033R  
Numéro de pièce (Part number) : 26997  
Numéro de série : 1LV3033RELM403288

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W7701-227424/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-227424

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-1-44036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL057  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**EFG 2** : Tracteur John Deere 3033R  
Numéro de pièce (Part number) : 26998  
Numéro de série : 1LV3033RALM403254

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W7701-227424/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-227424

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-1-44036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL057  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Vous avez la possibilité de soumissionner avec le numéro de produit suggéré (colonne A) ou un produit équivalent (Colonne B). Si vous utilisez des produits équivalents, inscrire le numéro du produit équivalent dans la colonne B pour chaque produit.

Un prix doit être inscrit pour chaque item de la base de paiement. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non recevable.

### B.1

	A	B	C	D	E	
item	Description	# de produit suggéré	# de produit équivalent	Quantité	Prix fixe unitaire*	Prix fixe total* ( C x D )
1	Souffleur à neige Agri Métal	Yukon Y-2260	_____	2	_____ \$	_____ \$
2	Gratte à neige extensible Jules Roberges	JRTX-LT	_____	2	_____ \$	_____ \$
3	PTO et système de levage avant 3 points de marque Zuidberg pour tracteur John Deer série 3R	N/A	_____	2	_____ \$	_____ \$
4	Frais de livraison			1	_____ \$	_____ \$
					<b>Total</b>	_____ \$

\*Les frais de douane sont inclus et les taxes applicables en sus.

**ANNEXE C - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES** (Pour produits équivalents seulement)

Le soumissionnaire qui utilise un produit équivalent, doit clairement démontrer, en soumettant une **fiche technique ou tout autre document**, que le produit de remplacement qu'il suggère est entièrement interchangeable avec l'article indiqué et qu'il répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions.

Remplissez la grille ci-dessous et indiquez à quel endroit dans votre **documentation ou fiches techniques** sont démontrées les spécifications obligatoires suivantes :

a. fournir les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement ;

b. indiquez clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

**Si l'un des critères techniques obligatoires n'est pas rempli, l'évaluation prendra fin sans aucune autre considération, car la soumission sera jugée irrecevable.**

item	Description de l'Annexe A - Besoin	Produits équivalents : indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement	Spécifier l'endroit dans la documentation ou fiches techniques où sont démontrées les spécifications obligatoires demandées.	Est-ce que vous déclarez que le produit de remplacement que vous suggérez est entièrement interchangeable avec l'article indiqué et qu'il répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions?
1	Souffleur à neige Agri Métal Yukon Y-2260 Conçue pour tracteur compact John Deer 3033R 2020 avec moteur de 32 forces, muni d'attache de catégorie 1	Marque : _____ Modèle et/ou Numéro de pièce : _____	_____	Cochez la réponse: Oui : _____ Non : _____
2	Gratte à neige extensible Jules Roberges JRTX-LT Conçue pour tracteur compact John Deer 3033R 2020 avec moteur de 32 forces.	Marque : _____ Modèle et/ou Numéro de pièce : _____	_____	Cochez la réponse: Oui : _____ Non : _____
3	PTO et système de levage avant 3 points Zuidberg pour tracteur John Deer série 3R (3033R) 2020 avec crochet d'arrêt, tige supérieure et rotules.	Marque : _____ Modèle et/ou Numéro de pièce : _____	_____	Cochez la réponse: Oui : _____ Non : _____

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W7701-227424/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-227424

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-1-44036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL057  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE D - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W7701-227424/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-227424

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-1-44036

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL057  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE E - FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL**

<b>Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)</b>	
Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.	
Nom du constructeur FOM :	
Signature du signataire autorisé du FOM :	
Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM :	
Titre en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM :	
Adresse du signataire autorisé du FOM :	
No de téléphone du signataire autorisé du FOM :	
No de télécopieur du signataire autorisé du FOM :	
Date de signature :	
Numéro de la demande de soumissions :	
Nom du soumissionnaire :	